

Image not found or type unknown



Indemnité d'occupation due par l'ex-conjoint

Par **faustine**, le **27/10/2008** à **18:57**

bonjour,
je voudrais savoir si une demande de loyers pour occupation de l'habitation est recevable dans le cadre suivant : non-conciliation en 1994, séparation de corps et de bien en 1996, divorce en 2003 et demande d'indemnité par l'ex-conjoint en 2005.

Merci de m'éclairer....